



## Politique d'utilisation et garanties

### 1. Le client s'engage à :

- Localiser les limites de sa propriété (bornes établies par un arpenteur-géomètre ou certificat de localisation).
- Localiser les servitudes souterraines privées.
- Être sur place au moment de localiser l'emplacement de la clôture.
- S'assurer que la ligne des travaux soit dégagée et accessible.
- Déterminer l'endroit sur la propriété pour disposer de la terre.

### 2. Clôtures des Patriotes Inc. s'engage à :

- Ramasser la terre et la déposer sur la propriété (sans frais). Transport de la terre hors de la propriété (frais en sus).
- Prendre soin de la propriété et des aménagements existants.
- S'assurer que les servitudes publiques (Gaz, Hydro-Québec, Bell, Vidéotron) soient localisées avant le début des travaux.
- Clôtures des Patriotes Inc. se réserve le droit de suspendre ou d'annuler tout chantier jugé trop risqué.
- L'excavation s'effectue à l'aide d'un mini-chargeur avec tarière à une profondeur minimale de 48" à 54" dans des conditions optimales.
- La présence de rocs, racines ou autres obstacles similaires engendre des frais additionnels de 45\$/trou.
- Des frais supplémentaires de 45\$/trou seront exigés si nous ne pouvons pas effectuer les travaux mécaniquement.
- Les matériaux supplémentaires requis pour effectuer les travaux spéciaux seront comptabilisés en plus du contrat original.
- Clôtures des Patriotes Inc. ne sera pas responsable de tout litige concernant l'emplacement de la clôture.
- Clôtures des Patriotes Inc. ne sera pas responsable de tout bris de réseaux souterrains privés ou publics.
- Clôtures des Patriotes Inc. ne peut être tenu responsable de l'exactitude de vos mesures via les estimations réalisées en ligne, sur plan ou par téléphone. La facture finale sera ajustée au prorata des quantités réelles installées (matériaux et installation).



## Règlementation provinciale et/ou municipale

Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les clôtures demandées soient conformes aux règlements municipaux en vigueur et de faire la demande d'un permis au besoin.

## Garantie sur main d'oeuvre / Installation

- Résidentielle : 3 ans (contre tous mouvements importants suite au gel / dégel).
- Commerciale : 1 an (contre tous mouvements importants suite au gel / dégel).
- Après 1 an, le remplacement de toute pièce sous garantie fera l'objet de frais de déplacement / main d'oeuvre facturable.

\* Tous les systèmes de pentures et loquets de fermeture pour barrières sont ajustés lors de l'installation initiale par Clôtures des Patriotes Inc. Il est à noter que ces systèmes et pièces peuvent toutefois nécessiter des ajustements (faciles) périodiquement. Ces ajustements futurs devront être effectués par le client, et Clôtures des Patriotes Inc. fournira au besoin l'information nécessaire à cet effet. Il est toutefois possible d'obtenir les services d'un technicien pour effectuer ces ajustements, toutefois ce service fera objet de frais de déplacement/main d'oeuvre facturable (prix forfaitaire Rive-sud 75\$ + TX).

\* Installation devant ou sur le muret : Clôtures des Patriotes Inc. ne peut être tenu responsable d'un futur affaissement ou basculement d'un muret suite à la pose d'une clôture pleine ou opaque offrant une résistance élevée aux poussées latérales causé par les grands vents. De plus, le muret doit être structurellement conçu de façon à résister à des poussées de vent latérales importantes.

\* Clôtures des Patriotes Inc., ne peut être tenu responsable d'un affaiblissement, d'un bris de la clôture suite à l'installation de lattes intimités dans une clôture de maille déjà existante ou réalisée par Clôtures des Patriotes Inc.

### Mailles de chaîne (Frost)

- 12 ans sur la maille par le fabricant contre tout défaut relatif à la fabrication.
- 1 an sur la structure contre tout défaut relatif à la fabrication.

### Lattes intimités pour clôture de maille

- 25 ans contre tout défaut relatif à la fabrication

### Clôtures ornementales

- 5 ans par le fabricant contre tout défaut relatif à la fabrication.
- Exclusion : Si la clôture est située à mis de 60" de la ligne d'eau d'une piscine filtrée au sel, une garantie maximum de 2 ans est octroyée par le fabricant contre tout défaut relatif à la fabrication.

### PVC/Bois de composite

- 25 ans par le fabricant contre tout défaut relatif à la fabrication.

### Bois

- Le bois est un matériau naturel et ne bénéficie d'aucune garantie.
- Aucune garantie sur la couleur ou teinte naturelle, le fendillement, le gauchissement, le nombre de noeuds, la rétention des planches et contre la pourriture prématurée. (Peinture, teinture ou vernis : hors contrat).

### Rampes d'aluminium

- 20 ans sur les matériaux et les pièces en PVC.
- 5 ans sur les finis de peinture réguliers
- 10 ans sur les finis de peinture de la Collection Aluboïs



## Termes et conditions

1. Toutes les pages et pièces jointes de ce dossier font parties intégrantes du contrat.
2. Les matériaux demeurent l'entière propriété de Clôtures des Patriotes Inc. jusqu'au paiement complet et final.
3. Le client (ou une personne mandatée par lui ayant toute l'autorité pour autoriser les modifications des travaux) s'engage à :
  - Approuver par écrit tous les changements lors de l'installation;
  - Débourser l'acompte inscrit au contrat avant le début des travaux ;
  - Payer le solde restant (balance/dûe) au chef d'équipe au moment de finaliser le chantier (si le client est sur place lors de la finalisation des travaux), dans le cas contraire payer le solde dans un délai maximum de 10 jours.
4. Le prix est basé sur un seul déplacement de l'équipe d'excavation (creusage des trous). Si un deuxième déplacement s'avérait nécessaire pour cette équipe, un frais de 300\$ forfaitaire sera facturé.
5. En cas de non-respect des modalités de paiements ci-dessus mentionnées, le client pourrait être tenu responsable des frais judiciaires reliés à la présente convention, et ce, dans le district judiciaire de Saint-Hyacinthe. Tout solde impayé portera intérêt au taux de 2% par mois et/ou 24% par année à partir de la date de facturation.
6. Des frais administratifs de 45\$ seront facturés pour tout chèque sans fonds.